

Enquête sur les Indicateur du Paludisme au Togo - 2017

(EIPT- 2017)

Manuel de cartographie et
de dénombrement des ménages

Août 2017

Table de matière

I. Introduction.....	2
II. Responsabilité de l'équipe de cartographie	2
III. Définition des concepts.....	3
IV. Repérage de la grappe	5
V. Etablissement des plans de la grappe.....	6
VI. Dénombrement des ménages	8
VII. Segmentation de grande ZD.....	10
VIII. Contrôles de qualité	12
SYMBOLES ET FICHERS DE LA CARTOGRAPHIE.....	13

I. Introduction

L'Enquête sur les Indicateurs du Paludisme (EIP) au Togo de 2017 (EIPT-2017) est une enquête nationale par sondage conçue pour fournir des informations sur la prévention, le traitement et la prévalence du paludisme au Togo. Les populations cibles sont des femmes de 15 à 49 ans et leurs enfants de 0 à 5 ans. Ces femmes font partie des ménages choisis au hasard dans un ensemble d'unités de sondage appelées grappes. Pour l'EIPT-2017, une grappe correspond à une Zone de Dénombrement (ZD) ou une partie de la ZD (Segment). Avant que ces femmes ne soient enquêtées à leur domicile, tous les ménages qui se trouvent dans les Grappes sélectionnées seront dénombrés. L'échantillon final de ménages à inclure dans l'EIPT-2017 sera tiré à partir de cette liste de ménages.

L'opération de dénombrement consiste à visiter chacune des 171 grappes sélectionnées pour former l'échantillon de l'EIPT-2017, à établir un plan de situation et un croquis détaillé de la grappe et à enregistrer sur la fiche des ménages une description de chaque concession avec les adresses et les noms des chefs de ménages qui vivent dans la concession.

II. Responsabilité de l'équipe de cartographie

Les personnes qui participeront au dénombrement travailleront en équipe sous la responsabilité des superviseurs. Chaque équipe est composée de deux agents : un agent cartographe et un agent énumérateur.

Les responsabilités des *superviseurs* sont de :

- 1) contacter les autorités dans les canton/localités pour les informer sur l'EIPT-2017, sur l'opération de cartographie et de dénombrement des ménages et pour obtenir leur coopération;
- 2) obtenir les cartes de base des grappes sélectionnées pour l'EIPT-2017;
- 3) organiser la reproduction du matériel nécessaire pour le dénombrement (manuels d'instructions, fiches des ménages, fiches de cartographie etc.);
- 4) affecter les ZD aux équipes;
- 5) organiser le transport des équipes sur le terrain;

- 6) définir le plan de déploiement sur le terrain;
- 7) suivre régulièrement l'évolution du travail des équipes en termes de ménages/concessions/ZD dénombrées ;
- 8) vérifier que le travail est de bonne qualité ;
- 9) organiser la réception des fiches remplies ;

Les responsabilités des *agents* sont de :

1. contacter les autorités dans les ZD (chefs de canton et de village et quartier et les informer sur l'opération de cartographie et d'énumération et obtenir leur coopération) ;
2. reconnaître les limites des ZD qui leur seront assignées ;
3. établir un plan de situation de la ZD ;
4. dessiner un croquis détaillé des ZD ;
5. dénombrer tous les ménages des ZD et de façon systématique ;
6. informer les superviseurs des problèmes rencontrés sur le terrain et suivre leurs instructions pour les résoudre.

III. Définition des concepts

La documentation de base servant au dénombrement des ménages provient de la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat effectué au Togo en 2010 (RGPH 2010).

Une Zone de Dénombrement (ZD) est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH.

Une carte de base est une carte de référence de la ZD. Elle montre les limites de la ZD avec ses principales caractéristiques physiques telles que les routes.

Une grappe est la plus petite unité aréolaire propre à l'EIPT-2017; elle coïncide avec la ZD ou une partie de la ZD.

Une concession est un bâtiment à usage d'habitation ou commercial. Elle contient une ou plusieurs pièces et peut être composée d'une ou de plusieurs unités d'habitation, par exemple : villa moderne, maison isolée, immeuble à appartements, parcelle ou carré clôturé (milieu urbain), concession (milieu rural). Dans le cas où un seul ménage habite plusieurs cases, comme dans le milieu rural, l'ensemble des cases, clôturé ou non, constitue une concession.

Une unité d'habitation est l'ensemble des locaux occupés par un ou plusieurs ménages privés, par exemple : maison, appartement, groupe de pièces dans une maison, etc.

Un ménage (ordinaire) est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de ménage". Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou dans la même parcelle/concession. Elles prennent le plus souvent leurs repas ensemble et partagent les dépenses courantes du ménage. Des exemples de ménage sont:

- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant.
- Un homme avec son épouse ou ses épouses avec leurs enfants non mariés et ses parents.
- Un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pouvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne).
- Un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres.
- Un homme ou une femme veuf (ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfants.
- Une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considéré comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires.

- Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

Un chef de ménage est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage.

En tant que preneur de décisions clés, le Chef de Ménage est la personne qui est le plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il sera souvent la personne la plus appropriée à interroger.

Un plan de situation est un plan produit pendant l'opération de dénombrement qui montre les voies principales d'accès à la grappe sélectionnée, y compris les routes et les points de repère dans la grappe. Parfois il est important d'inclure des points de repères importants même dans les grappes voisines.

Un croquis détaillé est un plan produit pendant l'opération de dénombrement qui montre toutes les concessions recensées dans la grappe, numéroté de façon systématique qui peut aider les enquêteurs de retrouver les ménages sélectionnés facilement pendant la collecte principale. Un croquis détaillé contient aussi les informations sur l'identification de la grappe et les points de repères principaux comme les voies d'accès, les montagnes et les collines, les ruisseaux et les rivières, et les pôles d'électricité (transformateurs).

IV. Repérage de la grappe

Chaque équipe recevra une carte de base de la grappe qui lui est assignée. Une fois que l'équipe arrive dans la grappe, il faut qu'elle obtienne la coopération des autorités locales pour identifier les limites de la grappe. Dans la plupart des grappes, les limites sont matérialisées par des caractéristiques naturelles faciles à reconnaître tel qu'un étang ou un ruisseau, et par des infrastructures telles que les routes, les sentiers. Cependant, ces limites peuvent être imaginaires

surtout en milieu rural; dans de tels cas, il faut d'abord vérifier les composantes de la grappe, c'est-à-dire, les noms des localités dans la grappe. L'aide des autorités locales dans l'identification de la grappe sera particulièrement importante.

Avant le dénombrement, les agents feront le tour de la grappe pour déterminer le moyen le plus efficace pour dénombrer toutes les concessions. Si possible, diviser la grappe en plusieurs parties. En milieu urbain, une grappe peut être divisée en blocs de maisons; en milieu rural, elle peut être divisée en portions suivant les routes, les ruisseaux, etc. Il est très utile que les agents fassent rapidement le plan de la grappe tout en indiquant les limites des blocs de maisons ou des sections, avec la position des points de repères tels que les bâtiments administratifs, les églises/mosquées, les principales routes, etc. Ce plan préliminaire servira de guide à l'équipe pendant le travail principal.

V. Etablissement des plans de la grappe

Chaque équipe est composée d'un agent cartographe et d'un énumérateur. Bien que les deux agents exécutent des tâches différentes, il est obligatoire qu'ils se déplacent ensemble dans la grappe; le cartographe établira les plans et l'énumérateur collectera les renseignements sur les concessions et sur les ménages.

Les travaux cartographiques et de dénombrement des ménages devront être exécutés de façon systématique pour éviter les omissions et les répétitions. Si la grappe est composée d'un groupe de blocs de maisons (cas du milieu urbain), les agents devront finir chaque bloc de maisons avant de passer au bloc suivant. A l'intérieur de chaque bloc de maisons, ils commenceront à l'angle et circuleront dans le sens de l'aiguille d'une montre. En milieu rural où les concessions sont regroupées en petits hameaux, les agents débiteront à partir d'un point de repère très visible tel qu'un centre de santé, une église/mosquée, et circuleront tout autour dans le sens des aiguilles d'une montre, en serpentif ou en spirale en inscrivant les noms des différentes habitations et localités de la grappe.

Sur la première page de la fiche de cartographie (Fiche EIPT/I1), porter tous les identifiants de la grappe tirée : le nom de la localité, le type de milieu de résidence (urbain ou rural), le nom et le code de la région, préfecture/arrondissement, canton/quartier. Enregistrer le code de la grappe de l'EIPT et celui de la ZD. Toutes les informations nécessaires à l'identification de la grappe seront communiquées à l'équipe.

Sur la deuxième page (Fiche EIPT/I2), établir un plan de situation de la ZD portant toutes les indications utiles (par exemple, les principaux chemins d'accès et les points de repères) pour retrouver la grappe et ses limites, directement sur le plan et dans l'espace prévu pour les observations.

Sur la troisième page (Fiche EIPT/I3), dessiner un croquis détaillé de la grappe où figureront toutes les concessions qui se trouvent dans la grappe. Il est important que le cartographe et l'énumérateur travaillent ensemble et coordonnent leurs activités, car les numéros des concessions que le cartographe indiquera sur le croquis doivent correspondre aux numéros d'ordre que l'énumérateur affectera aux concessions.

Sur le croquis, désigner le point de départ avec la lettre X. Mettre un petit carré à l'endroit où se situe chaque concession dans la grappe. S'il s'agit d'une concession non résidentielle, préciser son usage (par exemple, une boutique ou une usine). Numéroté toutes les concessions dans l'ordre séquentiel en commençant par "001". Chaque fois qu'on quitte un bloc de maisons pour aller à un autre, indiquer avec une flèche comment les numéros passent d'un groupe de concessions à un autre. Bien qu'il soit souvent difficile de positionner exactement une concession sur le plan, sa situation approximative aidera à la retrouver ultérieurement. Porter sur le plan toutes les indications nécessaires pour repérer les concessions (par exemple l'emplacement d'un parc, d'une école, d'une église/mosquée) et toutes les routes (l'Annexe A donne les symboles standards utilisés en cartographie). Parfois il est utile d'ajouter des indications qui se trouvent même en dehors des limites de la grappe, car elles peuvent servir de points de repère.

Ecrire sur l'entrée de la concession le numéro qui lui a été affecté. Ce numéro devra être le même que le numéro d'ordre de la concession porté sur la fiche des ménages et sur le croquis de la grappe. Dans le cas où une concession est constituée de plusieurs cases, toutes les cases portent le même numéro de concession. Dans chaque concession, il faut identifier tous les ménages qui y résident et leur affecter un numéro dans l'ordre séquentiel en commençant par 01. Pour bien distinguer les numéros de l'EIPT-2017 avec d'autres numéros qui peuvent déjà exister sur les concessions, on doit les faire précéder par le sigle "EIPT"; par exemple dans la grappe 016, sur la porte de la concession numéro 013, écrire EIPT/016/013/01 (concession avec un seul ménage); sur les portes de la concession numéro 024 qui a trois ménages, écrire **EIPT/016/024/03** (concession avec trois ménage). Par convention, si une concession n'est pas habitée, le numéro de ménage sera 00. Ecrire, par exemple **EIPT/016/171/00**. Si un immeuble a plusieurs ménages, l'immeuble est considéré comme une seule concession. D'une manière générale, le numéro de l'EIPT-2017 sera **EIPT/grappe/concession/ménage** (grappe=numéro de la grappe, concession=numéro de la concession dans la grappe et ménage=numéro du ménage dans la concession)

VI. Dénombrement des ménages

L'énumérateur utilisera une tablette PC pour enregistrer tous les ménages habitant la grappe. L'information sur le ménage sera rempli dans le tableau ci-après.

Ménages dénombrés dans la Grappe										
Grappe 9.0.0.1		Énumérateur 0.0.0.1		Région GA. DE L.OME						
Préfecture PREF. 1				Ville/Canton VILLE 1		Num. Segment 2		Ménages 2.0.0	Formée 0	Options 1
Intr	Vai Mén	Num. Séquentiel	Structure/ Unit Habit	Adresse du ménage - Nom du chef de ménage					Observations	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	1	1	DEVANT L'HOTEL SARAKAWA					le chef ménage vit seul	
				MME. ANNO KATI						
2	<input checked="" type="checkbox"/>	2	1	EGLISE ST. PIERRE						
3	<input checked="" type="checkbox"/>	2	2	EGLISE ST. PIERRE						
				REVERENT PASTEUR LAOTETA						
4	<input type="checkbox"/>									
5	<input type="checkbox"/>									

Colonne (1) : préciser si voulez enregistrer une nouvelle structure (concession) ou un ménage dans une structure, avancer vers la fin des enregistrements, cesser d'enregistrer les ménages ou fermer la grappe ;

Colonne (2) : indiquer si la concession est à usage d'habitation en écrivant 1 pour oui. Dans le cas où la concession est utilisée pour des buts commerciaux, administratifs et autre, écrire 2 pour non. Les concessions à usage commercial et à la fois d'habitation (par exemple, une combinaison de maison et boutique) devront être considérées comme des résidences. Faire bien attention à un logement situé à l'intérieur d'une concession à usage commercial. Par exemple, avec un gardien résidant de façon permanente dans une usine, l'usine doit être marquée résidentielle et le ménage du gardien enregistré sur la fiche des ménages.

Colonne (3) et (4): le programme pour le dénombrement remplira automatiquement le numéro de la structure et celui du ménage dans la structure.

Colonne (5) : [Adresse/description de la concession] et [Nom du chef de ménage] : pour les concessions n'ayant pas d'adresse (surtout en milieu rural), donner une description de la concession et des caractéristiques permettant de la retrouver (par exemple: en face de l'école, à côté de la boucherie moderne, le numéro de téléphone du chef de ménage ou d'un membre de ce ménage etc.). Pour chaque ménage, il y a un seul chef par ménage. Pour les ménages refusant, essayer de trouver les noms de chefs de ménages par le biais de leur voisin ou laisser le blanc si cela n'est pas possible.

Colonne (6) : [Observations/état d'occupation] : cet espace est réservé aux remarques particulières (état d'occupation) se rapportant à la concession ou au ménage (logement vide, en construction, ménage absent, refus, etc.). Porter aussi toutes instructions particulières qui pourront servir aux agents enquêteurs pour repérer les concessions ou reconnaître les ménages au moment de l'enquête principale.

Si la concession est un immeuble à plusieurs appartements ou un carré, traiter l'immeuble ou le carré comme une concession (sur le plan de la grappe, un seul petit carré y figurera avec un seul numéro), mais remplir le reste des colonnes pour chaque ménage séparément. Chaque appartement doit avoir sa propre adresse, cela étant le numéro de l'appartement. Dans le cas des appartements au sein du carré, affecter un numéro à chaque appartement.

N'oublier pas de dénombrer les concessions inhabitées ou vides et celles en construction, ainsi que les concessions où les ménages sont absents (c'est à dire les concessions sont habitées mais les habitants sont provisoirement absents) et où les gens refusent de répondre à vos questions. Dans de tels cas, la page ci-haut doit être rempli avec des informations acquise par le biais des voisins, ou laisser en blanc si cela n'est pas possible, et dans la dernière colonne (7) (Observations/état d'occupation), donner les états d'occupation et des explications (par exemple : logement vide, en construction, ménage absent, refus, etc.)

Les agents devront faire très attention pour repérer les concessions cachées. Chercher par exemple si un sentier ne conduit pas à une autre concession. Les habitants de la grappe pourront toujours aider les agents à trouver les ménages s'ils réussissent à obtenir leur coopération.

Avant de transmettre les données au bureau central, les agents doivent vérifier que les plans de la grappe sont bien établis, que les renseignements pour repérer la grappe sont compréhensibles, et que les fiches de ménages sont remplies correctement.

VII. Segmentation de grande ZD

Un certain nombre de ZD tirées pour l'échantillon de l'EDST peuvent être de grande taille et devront être subdivisées en plusieurs segments parmi lesquels un seul sera retenu dans l'échantillon. Le principe est de ne segmenter que de très grosses ZD dépassant 300 ménages. S'il s'agit d'une ZD de très grande taille, les agents devront ensuite contacter leur superviseur pour avoir la permission de la segmentation. La segmentation doit être faite de façon à obtenir des segments de tailles à peu près égales et à identifier facilement les limites des segments. Le nombre de segments recommandé est 2. Nous ne faisons pas de segmentation de plus de 3 segments s'il n'est pas vraiment nécessaire. Pour chaque ZD à segmenter :

- 1 Faire d'abord un plan de situation en identifiant clairement les limites de la ZD et en utilisant autant que possible, des caractéristiques naturelles comme un ruisseau ou des

caractéristiques physiques comme les routes. Sur ce croquis, identifier ensuite les limites de toutes les localités qui composent la ZD.

- 2 Procéder à la création des segments. L'idéal serait de créer des segments de taille approximativement égale, mais il est important que les limites des segments soient facilement identifiables.
- 3 Marquer clairement sur la carte de la ZD les limites des segments, et ensuite numéroter séquentiellement les segments.
- 4 Procéder à un comptage rapide des concessions/ménages dans chaque segment. Il ne s'agit pas de dénombrer chaque segment.

Exemple: Dans une ZD estimée à 384 ménages, deux segments seront créés ; le comptage rapide a permis d'obtenir les nombres de ménages suivants:

Segment 1	196 ménages,	soit 196/384	51 %
Segment 2	188 ménages,	soit 188/384	49 %
Ensemble des ZD	384 ménages	soit 384/384	100 %

- 7 Après avoir entré les informations sur les segments dans le programme pour le dénombrement, vous utiliserez le même programme pour tirer le segment à inclure dans l'échantillon de l'EIPT-2017.
- 9 Faire un croquis détaillé du segment sélectionné et dénombrer tous les ménages qu'il contient.

VIII. Contrôles de qualité

C'est la responsabilité des superviseurs de s'assurer que le travail des agents est de bonne qualité. La procédure de vérification ci-dessous est recommandée :

- 1) exécuter un dénombrement indépendant d'une portion géographique de certaines grappes déjà dénombrées par les agents ;
- 2) vérifier l'exactitude du croquis et comparer la nouvelle liste à celle des agents ;
- 3) si l'on trouve des erreurs dans 5 pour cent ou plus des cas, il faut réexaminer la procédure de dénombrement avec les agents et les renvoyer dans la ZD pour refaire le travail. Si l'on trouve des erreurs dans moins de 5 pour cent des cas, il n'est pas nécessaire de recommencer le dénombrement, mais il faut corriger les fiches de ménages.

SYMBOLES ET FICHERS DE LA CARTOGRAPHIE

Fiche EIPT/I1

Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Togo en 2017 *Fiche de cartographie*

Identification	
Libellé	Code
Nom de la localité :	
Numéro de Grappe EIPT :	_ _ _
Urbain/Rural :	_
Région :	_
Préfecture/Arrondissement :	_ _
Canton/Quartier :	_ _
Numéro de ZD :	_ _
Nom du cartographe :	_ _
Nom de l'énumérateur :	_ _

Observations :

Voies d'accès :

.....

.....

Possibilité d'hébergement :

.....

.....

Autres renseignements utiles :

.....

.....

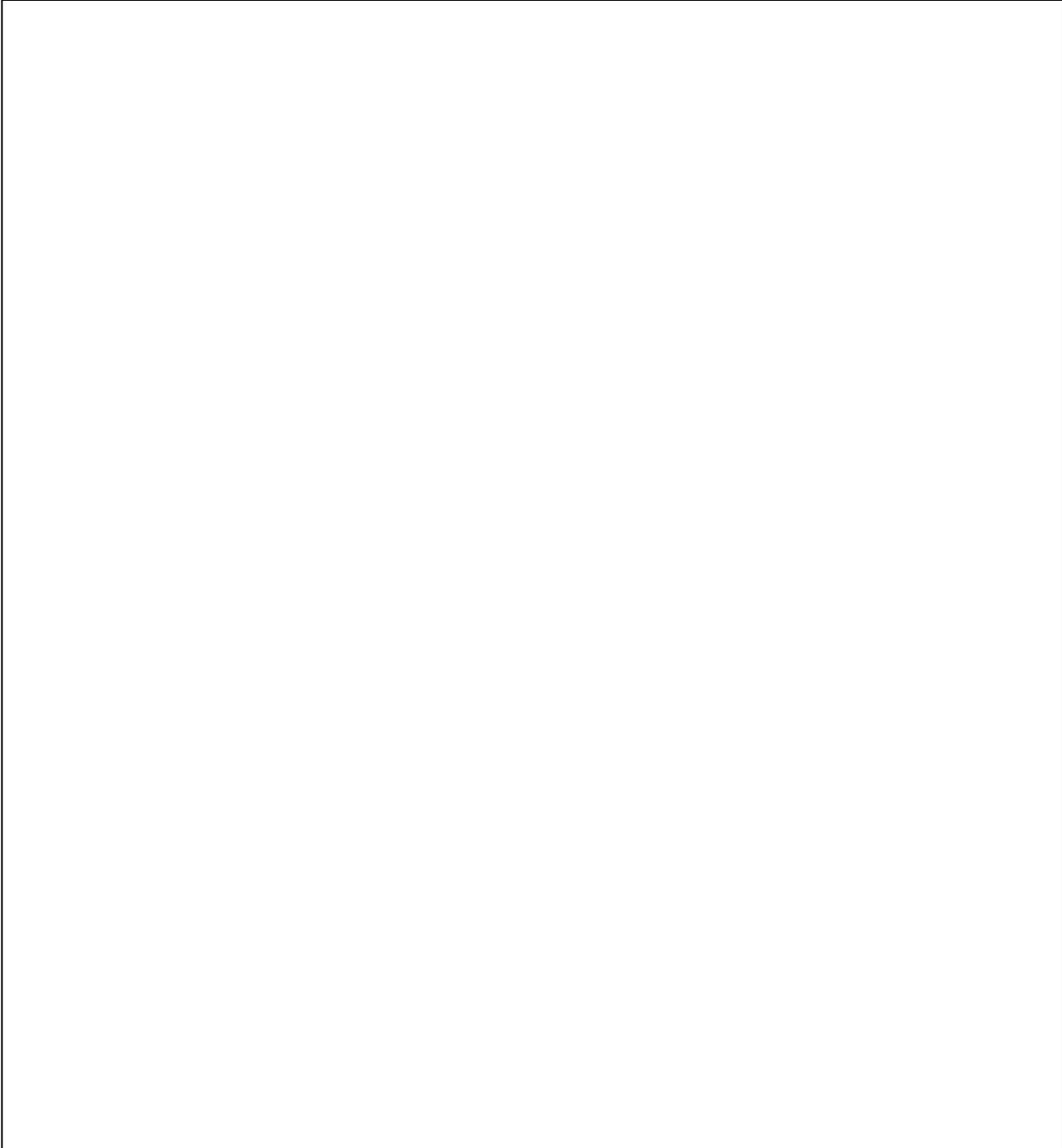
Fiche EIPT/I2

Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Togo en 2017

Fiche de cartographie

Plan de situation de la grappe

Grappe EDST : |_|_|_|_|

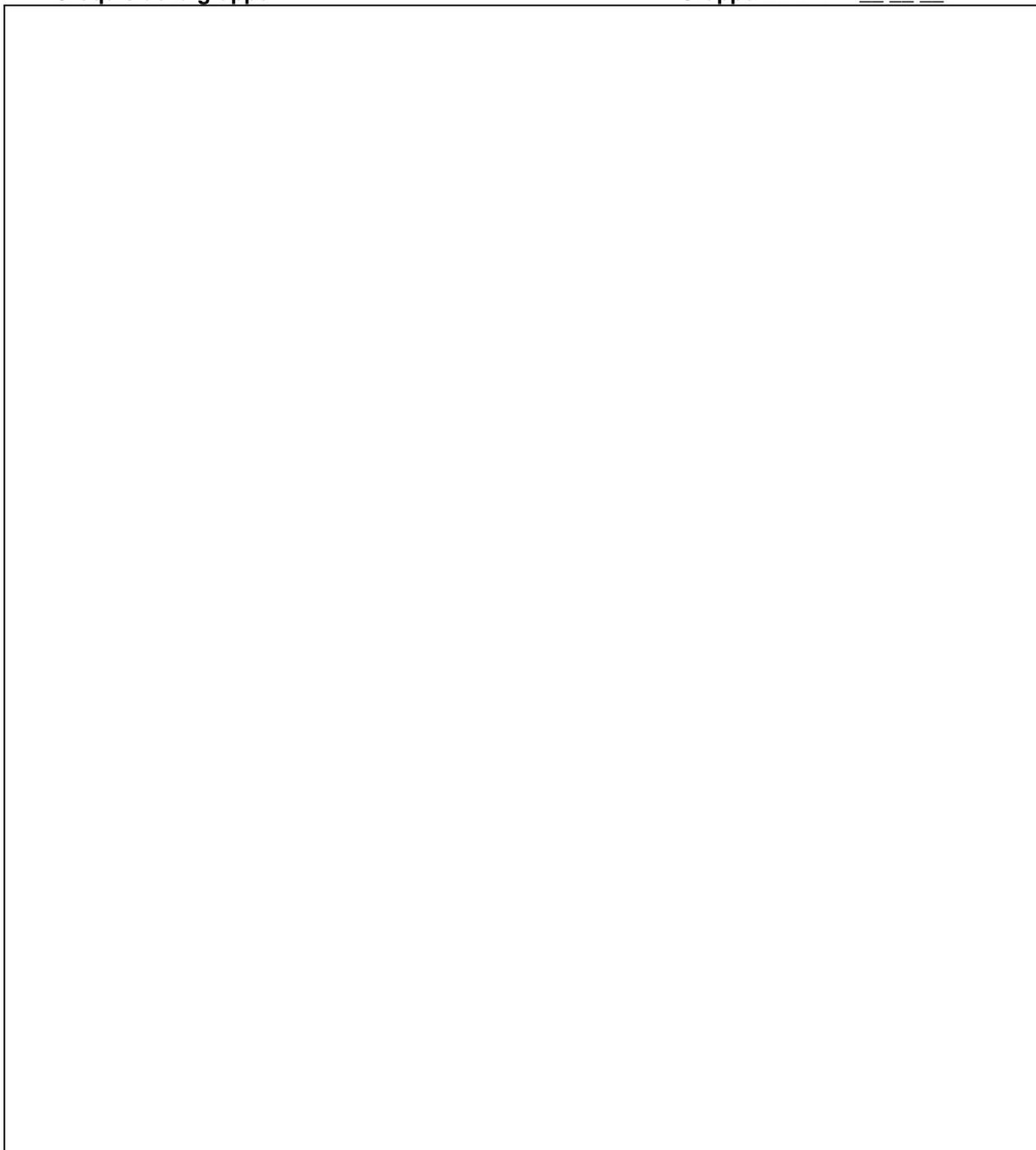


Fiche EIPT/I3

Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Togo en 2017
Fiche de cartographie

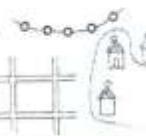
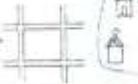
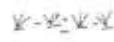
Croquis de la grappe

Grappe EIPT : |_|_|_|

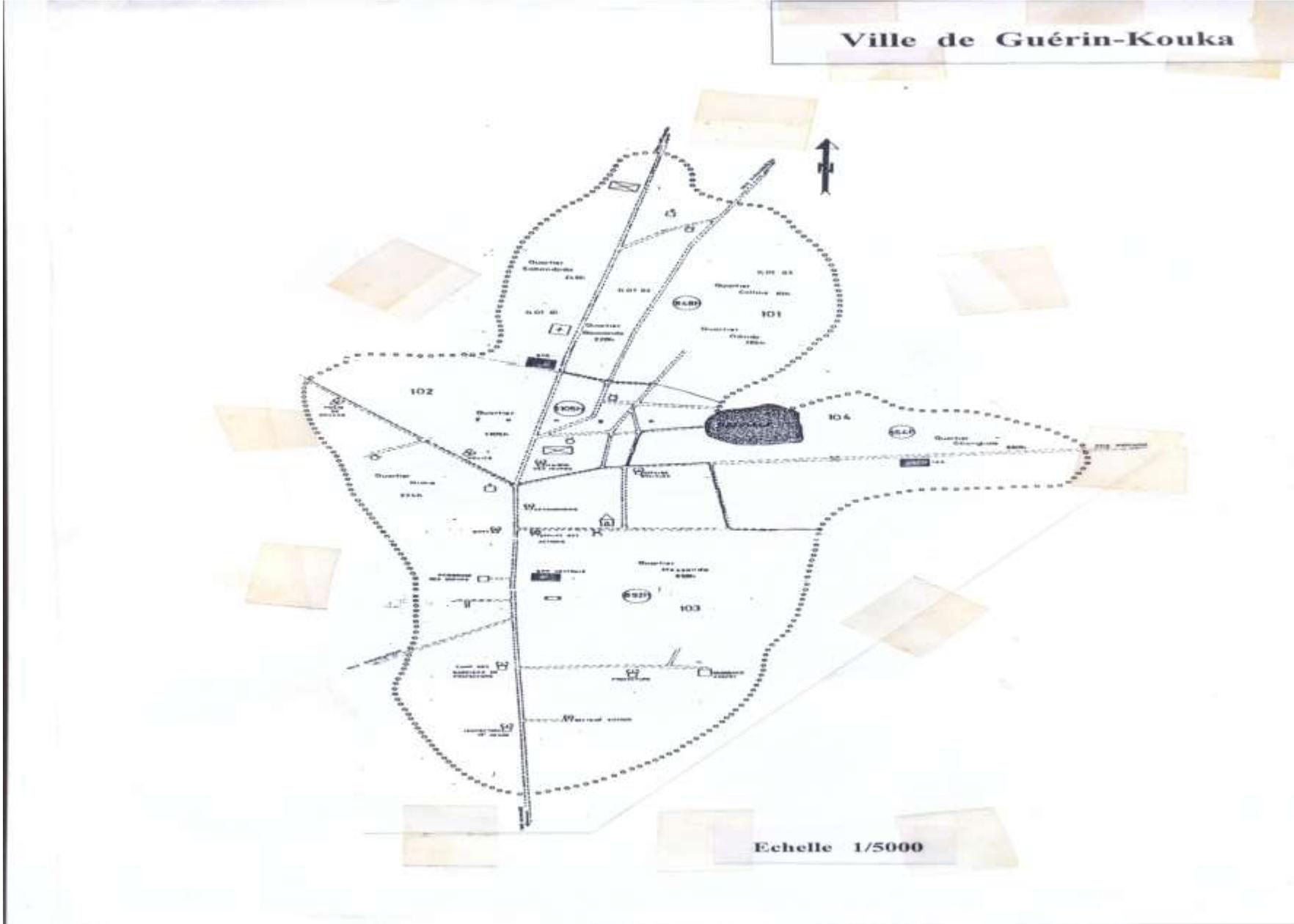


ANNEXE A

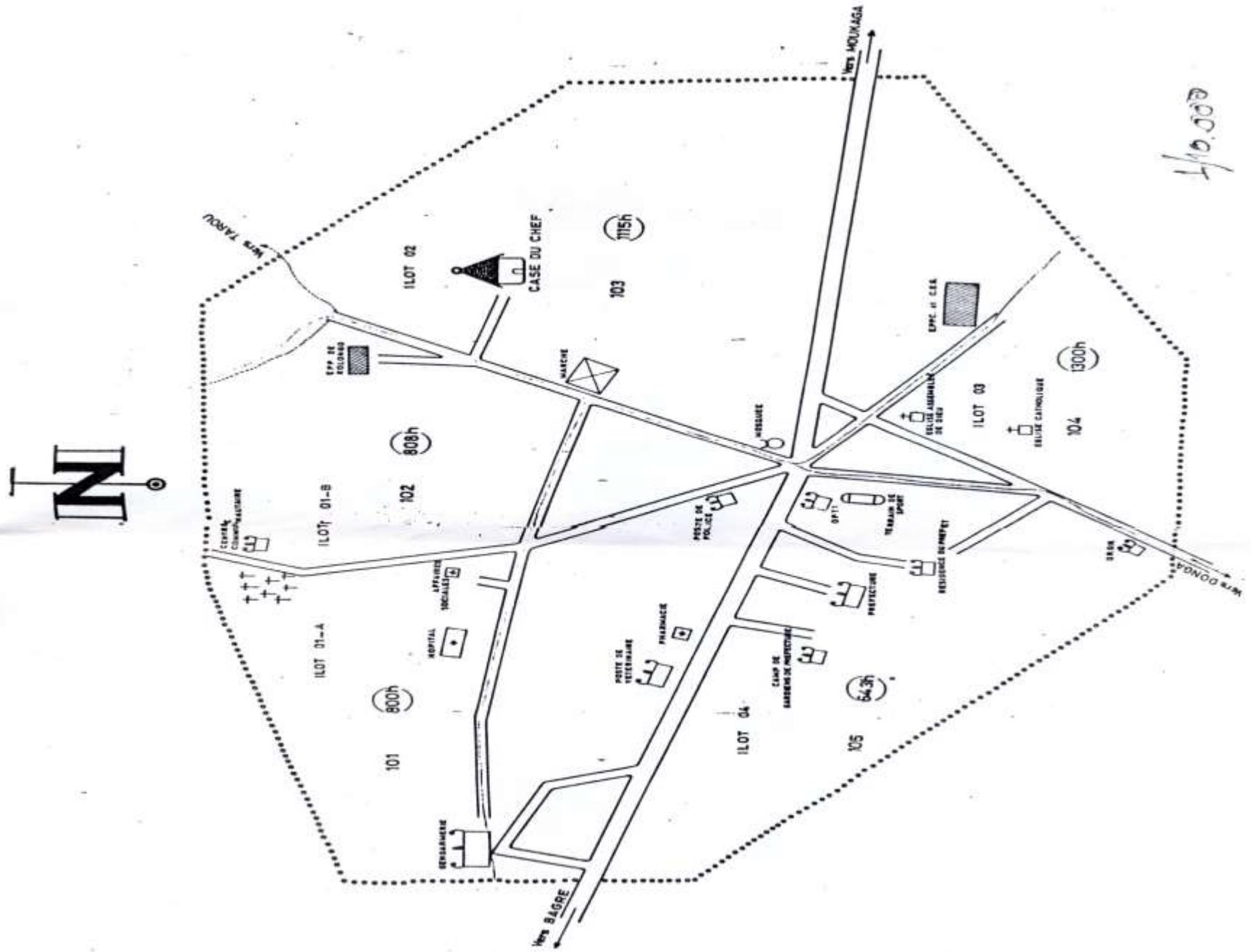
SYMBOLES STANDARDS DE CARTOGRAPHIE

Orientation vers le Nord	
Limites territoriales.....	+ + + + +
Limites du village.....	
Limites de la ZD	
Route goudronnée	
Route carrossable	
Piste ou sentier	
Chemin de fer	
Pont	
Cours d'eau (fleuve, lac, marigot).....	
Marécage,	
Point d'eau (puits, fontaine, etc.)	
Case du chef de village	
Marché	
Ecole, collège, etc.,	
Mosquée	
Eglise, temple, etc.....	
Terrain de sport	
Cimetière	
Bâtiment administratif	
Hôpital, dispensaire, Centre de santé, etc.	
Poteau Electrique	

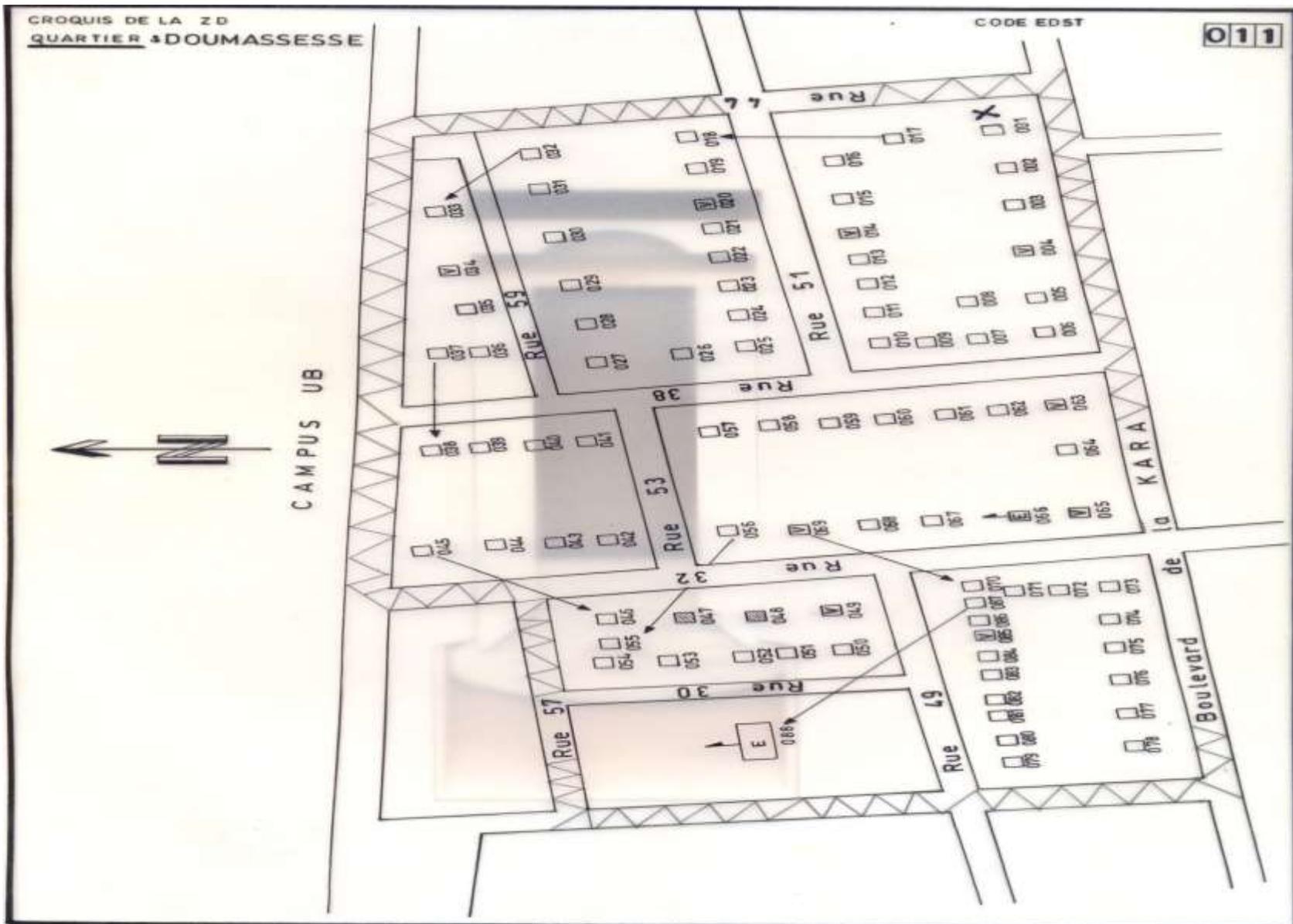
ANNEXE B : CARTE DE BASE D'UN PETIT CENTRE URBAIN



ANNEXE C : CARTE DE BASE D'UN CENTRE SEMI URBAIN : MADOURI



ANNEXE D : CROQUIS DEVELOPPE D'UNE ZD DE LA VILLE DE LOME



ANNEXE E : CROQUIS DEVELOPPE D'UNE ZD RURALE COMPOSEE DE 3 VILLAGES

